



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**INFORMATION
CORONAVIRUS**



VACCINATION

La vaccination permet de se protéger et de protéger les autres.

Les premiers objectifs sont de réduire la mortalité et de maintenir les activités essentielles du pays.

Le vaccin est non obligatoire et répond à un haut niveau de sécurité. Il est pris en charge à 100% par l'Assurance maladie.

Plan de vaccination en 3 étapes :

Janvier 2021

➔ Dès le 6 janvier

- personnes âgées en établissements (EHPAD, USLD) ;
- professionnels exerçant dans les établissements accueillant des personnes âgées et présentant un risque de forme grave ;
- pompiers, ambulanciers, aides à domicile de 50 ans et plus ou présentant des facteurs de risque ;
- professionnels de santé ou médico-sociaux de 50 ans et plus et/ou présentant un risque de comorbidité.

➔ A compter du 18/01

- personnes âgées de 75 ans et plus à domicile.

➔ Fin janvier

6 centres de vaccination, dont l'implantation vous sera communiquée dans les meilleurs délais.

Février 2021

Personnes âgées de 65 à 74 ans à domicile.

A partir de mars 2021

Les autres tranches de la population susceptibles d'être infectées et non ciblées antérieurement.

👉 LOGISTIQUE

Le CH PRIVAS est l'établissement hospitalier du département qui est équipé d'un super-congélateur.

A partir du 11 janvier : l'Ardèche comptera 3 centres de vaccination (Privas, Aubenas et Annonay).

A compter du 25 janvier : 3 centres de vaccination supplémentaires seront ouverts pour répondre aux besoins de proximité et vacciner les publics prioritaires.

👉 ACTE DE VACCINATION

Tout professionnel de santé : étudiants, médecins coordonnateurs et infirmiers (sous réserve de la possibilité d'intervention d'un médecin) sont autorisés à vacciner.

Avant l'injection : une consultation médicale est proposée afin de recueillir le consentement éclairé de la personne et de s'assurer de son état de santé et de l'absence de contre-indication.

Après l'injection : le patient est mis sous surveillance pendant 15 minutes et rendez-vous est pris pour la seconde injection qui doit avoir lieu 3 semaines après la première.